

PREFECTURE de la SEINE – MARITIME

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Commune de Sandouville



Projet présenté par la société ARNAL

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'étendre
l'activité de nettoyage de conteneurs et de camions citernes**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Décision du Tribunal administratif de Rouen du 14 février 2022

Affaire n° E22000008/76

Arrêté préfectoral du 17 février 2022

Enquête publique du 21 mars 2022 au 5 avril 2022 inclus

A Harfleur le 8 AVRIL 2022 - Le commissaire-enquêteur

Jean-Marc VIRON

1 - Objet et déroulement de l'enquête publique

Par arrêté de la préfecture de Seine-Maritime en date 17 février 2022 une enquête publique est prescrite relative au dossier de demande d'autorisation environnementale déposée le 8 juillet 2021 et complétée le 29 novembre 2021 par la société ARNAL en vue d'étendre l'activité de nettoyage de camions citernes et de conteneurs sur le territoire de la commune de Sandouville (76430).

L'enquête publique est ouverte du **lundi 21 mars 2022 à 9h00** au **mardi 5 avril 2022 à 17h00** inclus, soit une durée de 16 jours consécutifs.

La mairie de Sandouville située 143, rue de l'Eglise est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête.

3 permanences physiques du commissaire enquêteur se sont tenues en mairie de Sandouville aux jours et horaires suivants :

Lundi 21 mars 2022	de 9h00 à 12h00 (ouverture)
Samedi 26 mars 2022	de 9h00 à 12h00
Mardi 5 avril 2022	de 14h00 à 17h00 (clôture)

2 permanences téléphoniques du commissaire-enquêteur se sont tenues aux jours et horaires suivant :

Mercredi 30 mars 2022	de 9h00 à 11h00
Vendredi 1 ^{ER} avril 2022	de 16h00 à 18h00

Les publications dans la presse ont été les suivantes :

1^{er} avis : Paris Normandie du 2 mars et Courrier Cauchois du 4 mars

2eme avis : Paris Normandie du 22 mars et Courrier Cauchois du 25 mars

2 - Observations recueillies pendant l'enquête

2.1 Bilan des observations du public

Lors des 3 permanences en présentiel, j'ai reçu 2 personnes qui ont toutes déposé sur le registre.

Lors des 2 permanences téléphoniques, j'ai reçu 1 appel d'une personne qui a ensuite déposé sur le registre dématérialisé et que j'ai rencontrée lors de la dernière permanence en présentiel.

3 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé. A noter que pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur le registre dématérialisé ont été consultées 141 fois.

Pendant la durée de l'enquête, j'ai n'ai reçu adressé à mon attention :

- Aucun courrier
- Aucun courriel
- Aucune contribution n' a été déposée sur le registre d'enquête publique en mairie de Sandouville en dehors des permanences.

Au total ce sont 4 contributions enregistrées pendant l'enquête (Une contribution ayant été déposée à la fois sur le registre numérique et le registre papier) faisant l'objet au total de 15 observations.

2.2 Observations et remarques du public

Les observations reçues pendant l'enquête publique sont répertoriées ci-dessous et classées par thématiques :

2.2.1- Observations sur les granulés de plastiques industriels :

Nous pensons que l'ICPE ARNAL relève du décret 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement et qu'en application de ce décret les mesures doivent être appliquées sur le site ARNAL :

- Equipement prévenant leur rejet dans l'environnement
- Dispositifs de confinement et de récupération adaptés aux dimensions des granulats susceptibles d'être présent
- Procédures prévenant la dispersion des granulés de plastiques industriels

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Le reliquat de granulés de plastiques industriels (poudre jusqu'aux granulés inférieurs à 1cm) dans les citernes ou conteneurs doivent être convenablement éliminés et récupérés en amont de la station d'épuration.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Il n'est pas évoqué dans l'étude de dangers de mesures spécifiques adaptées pour empêcher la dispersion des granulés de polymères restés dans les contenants (conteneurs ou citernes).

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.2- Observations sur le type et le contenant des produits lavés :

Il est mal précisé ce que l'on lave (citernes ou conteneurs) et l'on ne sait pas la nature du contenu.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Dans la description du projet page 17, il n'y a pas de liste exhaustive des produits pouvant être contenus dans les conteneurs ou citernes.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.3 Observations sur les produits et eaux de lavage

Avec quoi lave-t-on? La réponse sur l'étude de danger est partielle (indique les marques et non les molécules)

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Il n'y a pas de tableau ni de liste exhaustive des réactifs qui peuvent être utilisés pour le lavage des conteneurs. Ces réactifs peuvent-ils être dangereux pour la santé des employés et pour l'environnement ? Quel est le volume des réactifs utilisés et la capacité volumétrique des rétentions ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

La tendance dans les années à venir étant de dépasser les 20m³/j, quelle sera dans le futur l'estimation de la quantité d'eau prélevée, la quantité d'eau utilisée pour le lavage des conteneurs et des citernes, et la quantité d'eau recyclée ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.4- Observations sur le réchauffage de citernes pleines

Dans la Description du projet page 16, on indique une nouvelle activité mise en place : « le réchauffage de citernes pleines » : Quels types de produits seront réchauffés et quelle est leur dangerosité ? Quels sont les impacts environnementaux liés à cette activité ? En cas d'incident ou de pollution, quel est le risque pour les riverains et quelles mesures seront mises en place ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.5- Observations sur le traitement et rejet des eaux de lavage

Suite à la demande de changement de régime (autorisation), avec l'augmentation du nombre de lavage, quel est l'impact des eaux sortant de la station d'épuration sur le milieu naturel ? Y-a-t-il une surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau ?

Est-ce qu'il y a un débit d'eau rejeté maximal autorisé et quelles sont les mesures mises en œuvre en cas de dépassement ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Le contrôle de la qualité des eaux rejetées est fait par autosurveillance. Pourquoi ne fait-on pas appel à un organisme agréé 1 à 2 fois par an ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.6- Observation sur les odeurs

Il est noté que le site ne dégage pas d'odeur, ce qui est étonnant pour la station de lavage et la station d'épuration ! Si cela se produit, quelles sont les mesures de prévention envisagées pour la gestion des odeurs ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.7- Observation sur les mesures compensatoires

Les mesures compensatoires ne sont pas décrites.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.8- Observations sur le dossier

Le dossier présenté par le bureau d'étude Alise semble « vieux ». La plateforme multi-modale proche n'apparaît pas sur les plans et sur les photographies aériennes.

On fait allusion à E-SECURIT-LH qui n'existe plus

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Nous n'avons pas trouvé dans le dossier l'emplacement de la réserve incendie et celui du bassin d'orage prévu pour 2022.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

2.2.9- Remarque sur l'enquête publique

L'enquête publique arrive trop tard puisqu'elle entérine un changement déjà effectué dans la capacité de ce site industriel.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

3- Questions du commissaire enquêteur

3.1– Additifs aux eaux de lavage

En fonction des produits contenus dans les citernes ou containers à nettoyer, des additifs peuvent-ils être inclus avec les eaux de lavage. Si oui, quels sont ces produits et comment sont-ils mélangés aux eaux de lavage.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

3.2– Extension des installations

Est-il prévu à plus ou moins long terme d'éventuelles extensions aux installations actuelles notamment au niveau des postes de nettoyage et des dispositifs de traitement des eaux de lavage.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Harfleur Le 8 avril 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JM VIRON', written in a cursive style.

Jean-Marc VIRON